

Périgueux, le

L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

**Conseillère Pédagogique
Formation Continue**

Affaire suivie par :

Anne-Karine VEAU

Téléphone :

05.53.02.84.82

Mél. :

Anne-karine.veau@ac-
bordeaux.fr

DSDEN 24
20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX Cedex


Objet : CAFIPEMF – admissible à la session 2016

Vous avez été déclaré(e) admissible à la session 2016.

Vu l'arrêté interministériel du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur, vous conservez le bénéfice de votre admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où vous avez été déclaré(e) admissible, y compris en cas de changement d'académie.

En conséquence, veuillez remplir et nous retourner le coupon-réponse ci-dessous **avant le vendredi 21 octobre 2016** (cachet de la poste faisant foi).

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY

✂.....

A découper et à retourner **IMPERATIVEMENT** dûment complété à la DSDEN de la Dordogne – 20 rue Alfred de Musset – CS 10013 - PERIGUEUX CEDEX

M. ou Mme :

Option :

souhaite subir l'épreuve d'admission en 2017

souhaite garder le bénéfice de l'admissibilité et subir l'épreuve d'admission à une prochaine session

A, le

Signature :